

Date d'adoption	Contenu sommaire de la modification	Instance	Document d'instance (voir aussi PV associé)
20-06-2024	Émission	CA	CA.2324.142

POLITIQUE DE RÉDACTION INCLUSIVE ET REPRÉSENTATIVE POUR LES COMMUNICATIONS ÉCRITES À L'ALLIANCE

1. PRÉAMBULE

Une réflexion a été amorcée durant l'année de travail 2022-2023 par deux comités (féministe et LGBTQ2S+ et allié.e.s) afin de doter l'Alliance d'une politique de rédaction inclusive similaire à ce que d'autres organisations ont produit. Les deux comités ont étudié divers exemples de politiques de rédaction, certaines plus conservatrices, d'autres allant assez loin, notamment au niveau des néologismes. Sur la base de ces échanges et en collaboration avec la personne conseillère aux communications, une ébauche de politique a été rédigée et présentée aux deux comités en 2024. Les deux comités ont donné leur aval à cette politique.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique dans la mesure du possible et vise les communications écrites à large diffusion adressées aux membres de l'Alliance, notamment le BIS, les infolettres et les convocations d'instances.

3. OBJECTIFS

En tant qu'organisation féministe et militante, composée à 70 % de femmes, cette politique vise à nous distancer de la pratique du « masculin par défaut » tout en reconnaissant la réalité de nos membres dont l'identité de genre est non-binaire ou autre.

Le document se décline donc en une série de lignes directrices couvrant différentes situations. Il vise un équilibre entre l'objectif d'avoir des communications représentatives et inclusives sans aller trop loin dans l'adoption de néologismes ou de pratiques venant alourdir le texte.



4. RESPONSABILITÉS

Le Service des communications voit à l'application des lignes directrices de la présente politique, en collaboration avec les membres du Conseil d'administration et le personnel de secrétariat.

5. DESCRIPTION DES LIGNES DIRECTRICES

Considérations générales

- En cas de disparité entre cette politique et les politiques normatives nationales ou internationales de la langue française, cette politique a priorité.
- L'usage par défaut du masculin ne sera plus un principe guidant nos communications.
- Cette politique pourra être adaptée pour les communications particulières liées à certains dossiers sociopolitiques, notamment le dossier féministe et le dossier LGBTQ2S+.

Désignation des membres de l'Alliance comme groupe

- « Enseignantes et enseignants » demeure la désignation utilisée par défaut en continuité de la pratique habituelle basée sur le nom du syndicat.
 - *Les enseignantes et enseignants de l'Alliance seront en grève à partir de lundi.*
- Pour alléger le texte, des désignations épécènes telles « les profs » ou « le personnel enseignant » pourront être utilisées.
 - *Les profs en ont assez de voir leur autonomie attaquée !*
 - *Le personnel enseignant doit être consulté via le CPEPE.*

Désignation d'une personne indéfinie membre de l'Alliance

- L'alternance des genres sera utilisée comme un principe général en respectant la représentativité des genres à l'Alliance, incluant à l'occasion la non-binarité.
 - *Une enseignante à statut précaire devra d'abord accéder à la liste de priorité, alors qu'un enseignant permanent pourra faire une demande de mutation libre.*

Désignation d'un autre groupe indéfini

- L'écriture épïcène sera priorisée lorsque son utilisation est naturelle.
 - *Les personnes qui ont pris cette décision au CSSDM devraient faire un examen de conscience.*
- Autrement, une des deux options suivantes pourra être utilisée :
 - Énumération du féminin et du masculin
 - *Les travailleuses et travailleurs se tiendront debout le 1er mai !*
 - Alternance 50-50 du féminin et masculin

Désignation d'une autre personne indéfinie

- L'écriture épïcène sera priorisée lorsque son utilisation est naturelle.
 - *La direction ne peut imposer ce type de rencontre.*
- Autrement, l'alternance des genres sera utilisée en respectant la représentativité dans le contexte, incluant à l'occasion la non-binarité.
 - *Pour un élève du secondaire, le processus de reconnaissance d'une difficulté est généralement plus simple que pour une élève du préscolaire.*

Accord des adjectifs désignant un groupe

- Pour l'accord des adjectifs désignant un groupe de genre mixte, l'écriture inclusive ·e·s ou une forme équivalente épïcène seront utilisées.
 - *Les enseignantes et enseignants sont indigné·e·s*
 - *Les enseignantes et enseignants ressentent une profonde indignation.*

Gentilés

- Lorsque l'Alliance s'adresse à un groupe dans un contexte où le genre de toutes les personnes n'est pas connu, l'utilisation de formulations telles « Messieurs, mesdames » est évitée.
- Dans les entêtes des infolettres et autres envois de masse, l'écriture inclusive ·e·s ou une forme équivalente épïcène seront utilisées
 - *Chèr·e·s membres,*
 - *À tous les collègues de l'Alliance,*

Désignation des personnes non binaires

- L'auto-identification prime sur toute autre considération.
- Le gentilé ne sera pas utilisé sauf si celui utilisé par la personne est connu. On utilisera le nom complet ou l'appellation « Collègue ».
- Par défaut, le pronom « iel » désignera les personnes non binaires.
- Pour l'accord des adjectifs, articles et déterminants les désignant, l'écriture inclusive *·e* et *·e-s* sera utilisée
 - *Sky, un·e enseignant·e du primaire, a pris la parole au micro. Iel a appelé la salle à voter contre la proposition.*